

## AVANT UNE INONDATION CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'OUTAOUAIS

### Préparer sa trousse d'urgence pour la maison

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

1. Eau potable (6 litres par personne);
2. Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
3. Ouvre-boîte manuel;
4. Radio à piles — piles de rechange;
5. Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
6. Briquet ou allumettes et chandelles;
7. Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

### Faire son plan familial d'urgence

En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver dans votre quartier. Vous êtes donc le premier responsable de votre sécurité :

- Ayez chez vous en tout temps une trousse d'urgence qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant 3 jours;
- Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence – membres de votre famille, garderie, école, municipalité, etc.;
- Faites le plan d'évacuation de votre maison, convenez d'un lieu de rassemblement et procédez à des exercices d'évacuation. Si vous habitez un immeuble avec un ascenseur, utilisez les marches en cas d'urgence et même lors de vos exercices d'évacuation;
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu. Il est recommandé de faire couper le gaz par un technicien de votre fournisseur;
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier en cas d'évacuation. Prévoyez un deuxième trajet au cas où des routes seraient impraticables.

### Pour limiter les risques d'impact à la santé

- Rangez en hauteur, ou montez à l'étage, les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Mettez à l'abri et hors de la portée des enfants les produits chimiques ou nocifs (ex. : insecticides, résidus d'huile usagée);
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol s'il n'y a pas de clapet antirefoulement;

- Bouchez le drain au sous-sol;
- Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour qu'ils ne soient pas projetés ou emportés par l'eau;
- Si l'eau menace d'entrer dans votre maison, coupez le courant et fermez le gaz afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie;
- Fermez les robinets des bouteilles et des réservoirs de propane ainsi que le robinet qui est situé à la sortie du réservoir de mazout.

### **Savoir quoi faire en cas d'alerte d'inondation**

Suivez les médias sociaux de votre municipalité et écoutez les médias régionaux pour connaître l'état de la situation et les mesures à prendre.

### **Renseignements**

Pour plus d'informations sur les conseils santé lors d'une inondation, consultez le site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/inondation>